

NET INFOS

Dimanche 16 juillet 2023



Le Président de la République au Qatar pour une visite de travail

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, est arrivé samedi à Doha, pour une visite de travail au Qatar, les 15 et 16 juillet.

Le Président de la République a été accueilli à son arrivée à Doha par l'Emir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim Ben Hamad Al Thani.



Conseil de la nation: Faïd présente les textes de loi relatifs au foncier économique et aux marchés publics.



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd a présenté, jeudi, devant la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation, un exposé sur le texte de loi définissant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement, ainsi que le texte de loi définissant les règles générales relatives aux marchés publics, indique un communiqué du Conseil.

La séance a été présidée par le président de la Commission, Noureddine Tadj, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, et du vice-président du Sénat, chargé des affaires législatives et des relations avec le gouvernement et l'Assemblée populaire nationale (APN), Hamoud Abdennacer.

Le ministre des Finances a expliqué que le texte de la première loi s'inscrivait dans le cadre de la révision du cadre juridique de l'investissement de manière à le rendre "plus attractif", à travers la loi sur l'investissement promulguée l'année dernière, laquelle prévoit une batterie de facilitations visant à améliorer le climat d'investissement.

Le texte concrétise une nouvelle approche "purement économique" dans la gestion du foncier économique destiné à l'investissement, "tel que souligné, à maintes occasions, le président de la République, pour venir à bout de la bureaucratie, conférer davantage de transparence au traitement des dossiers d'investissement, simplifier les procédures d'octroi du foncier économique et accompagner véritablement les investisseurs", a-t-il précisé.

Et d'expliquer que le foncier économique sera désormais du ressort exclusif de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) via son guichet unique, sous forme de concession de gré à gré pour une durée de 33 ans, renouvelable et cessible après concrétisation effective et mise en service du projet.

S'agissant du deuxième texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le représentant du Gouvernement a indiqué qu'il intervenait en application des dispositions 139 alinéa (10) de la Constitution, visant la définition de la loi des marchés publics, hissée au niveau des domaines régis par la loi, ce qui est considéré comme "un pas vers des niveaux supérieurs en termes de normes juridiques, constituant un autre outil juridique pour les deux chambres du Parlement à même de créer des voies et des moyens pour contrôler la gestion des dépenses publiques".

De surcroît, "ce progrès des normes juridiques est appuyé et renforcé par une vision claire qui a pour objectif d'éclaircir les ambiguïtés de certaines dispositions compliquant cet article et faisant de lui une source permanente de conflits et de procédures bureaucratiques sans fin", a ajouté le ministre.

Le ministre a poursuivi son exposé en expliquant que l'objectif de ce texte de loi était de simplifier le domaine des marchés publics via un cadre juridique clair, transparent et compréhensible par tous, devant être respecté pour activer son efficacité et assurer les résultats souhaités.

Il a également affirmé que le texte de loi s'inscrivait dans la lignée des lois y afférentes, liées notamment à la performance, à la concurrence, à la comptabilité publique et à l'investissement, et que cet amendement de l'arsenal juridique visait l'économie nationale dont les dépenses publiques mises en œuvre par les marchés publics constituaient un facteur de développement et de croissance économique.

De plus, ajoute le ministre, "le texte de loi tend, dans le cadre de la mise en œuvre de la demande publique, à encourager le recours aux énergies renouvelables pour la protection de l'environnement et le développement durable".

Les dispositions de la loi prévoient aussi "une clause sociale considéré aujourd'hui comme l'un des instruments privilégiés à même de faire des marchés publics un levier pour soutenir les politiques publiques d'insertion professionnelle et d'emploi, notamment pour les personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi".

A l'issue de la présentation du ministre, les membres de la commission ont abordé plusieurs points, saluant la teneur du texte de loi relatif aux marchés publics, étant un outil efficace pour la réalisation des projets de développement local, mettant en avant l'importance des législations dans les marchés publics, qui consacrent la transparence et éradiquent le népotisme et les dépassements qui rongent l'économie nationale.

La commission des affaires économiques et financières s'attèle actuellement à l'élaboration de ses deux rapports préliminaires, en vue de les présenter devant les membres du Conseil, en séance plénière prévue le lundi 17 juillet 2023.

Le gouvernement examine un avant-projet de la loi de finances rectificative pour l'année 2023

Le gouvernement a examiné, jeudi lors de sa réunion hebdomadaire, présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, un avant-projet de la loi de finances rectificative pour l'année 2023.

Selon un communiqué des Services du Premier ministre, ce projet de loi présenté par le ministre des finances intervient pour "introduire des actions et dispositions rectificatives en vue de prendre en charge des dépenses courantes supplémentaires liées notamment à certaines mesures prises par les pouvoirs publics".

Ces mesures visent "la préservation et le soutien du pouvoir d'achat des ménages, le renforcement de la sécurité alimentaire et la consolidation du programme d'investissement public au profit de certaines wilayas pour assurer une croissance inclusive et durable", souligne la même source.

Paiement sur TPE: plus de 1,4 million d'opérations pour 11,5 mds de DA en 5 mois

Le nombre de paiements sur terminaux de paiement électronique (TPE) s'est élevé à plus de 1,4 million d'opérations entre janvier et mai, pour un montant de 11,5 milliards (mds) de DA, selon des données rendues publiques par le Groupement d'intérêt économique Monétique (GIE Monétique).

Sur cette même période, le pic d'opérations de paiement a été enregistré au cours du mois de mars avec 321.387 paiements via TPE pour un montant dépassant les 2,5 mds de Da, précise le GIE monétique dans un bilan publié sur son site web, relavant une hausse du nombre de TPE en exploitation à fin mai dernier à 49.375 contre 46.263 TPE fin 2022.

GIE monétique a rappelé aussi que plus de 2,7 millions de paiements via TPE avaient été recensés durant l'année 2022 pour un montant total de 15,1 mds de Da.

Le nombre de cartes de paiement électronique en circulation, s'est élevé quant à lui à plus de 15,2 millions de cartes interbancaires (CIB) et Edahabia d'Algérie Poste, détaille encore la même source.

Concernant le paiement sur Internet, le nombre total des transactions effectuées entre janvier et mai a dépassé les 4,6 millions d'opérations pour un montant total sur cette même période de 10,3 mds de DA.

Actuellement, 370 Web marchands sont adhérents au système de paiement sur Internet par carte interbancaire. Il s'agit notamment des grands facturiers à l'image de l'Algérienne des eaux (ADE), Sonelgaz, Algérie télécom, les opérateurs de téléphonie mobile, les compagnies d'assurance et de transport aérien, ajoute GIE monétique.

Selon le bilan, le nombre global des transactions enregistrées, depuis le lancement du paiement sur Internet en 2016, est de 26,5 millions d'opérations pour un montant dépassant 47,3 milliards de DA.

Le paiement par mobile, ouvert "dans une première phase" qu'en intra-bancaire (client d'un même établissement bancaire) a enregistré sur les cinq premiers mois de 2023 un total de 13,5 millions de transactions, pour un montant de 9,6 mds de Da.

Quant au service de transfert d'argent par mobile (p2p), il a été enregistré 5,3 millions de transactions pour valeur de 66,99 mds de DA.

S'agissant des retraits opérés sur les ATM (distributeur automatique de billets), le nombre d'opérations a dépassé les 70,3 millions de transactions d'une valeur de 1.319 mds de DA durant la même période.

Le parc des distributeurs automatiques de billets en exploitation compte 3728 automates à fin mai 2023 contre 3640 appareils recensés fin 2022, selon les données de GIE monétique.

Créé en 2014, le groupement GIE Monétique est composé de 18 banques en plus d'Algérie poste, et auquel la Banque d'Algérie contribue en tant que membre non-adhérent afin de s'assurer de la conformité des systèmes, des outils de paiement et des standards en vigueur.

Le GIE monétique qui vise à promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique, supervise le système monétique à travers la généralisation des moyens électroniques de paiement.

Il veille aussi sur le système monétique via la gestion des standards, les spécifications et normes, la définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle, ainsi que la gestion de la sécurité des paiements.



Les relations entre les deux pays constituent un modèle d'intégration inter-arabe

L'exception algéo-qatarie

Cette entente politique est portée par la présence au Qatar d'une forte communauté algérienne.

Animée par la volonté des dirigeants des deux pays, les relations algéro-qatarie ont connu depuis ces dernières années, un développement remarquable. Deux hommes ont fondé durablement ce qu'il convient, désormais, d'appeler, «l'exception algéro-qatarie» dans ces relations devenues un modèle d'intégration inter-arabe: le président Abdelmadjid Tebboune et l'Émir de l'État du Qatar, Cheikh Tamim Ben Hamad Al Thani. Le président Tebboune a qualifié, à plusieurs occasions, les relations algéro-qatarie de fraternelles et d'excellentes, tandis que le chef d'État qatari a salué le rôle de l'Algérie aux niveaux régional et arabe, ainsi que son registre riche en réalisations en matière de résolution des conflits. Les rencontres, les entretiens bilatéraux, les consultations et les échanges de visites entre les deux chefs d'État ont fortement contribué au raffermissement et au développement de ces relations d'exception. C'est dans ce même élan que le président Abdelmadjid Tebboune s'est rendu, hier, à Doha pour une visite de travail de deux jours. Depuis l'année 2022, une dynamique d'action s'est enclenchée entre les deux pays à travers un rapprochement et un échange de visites officielles de haut niveau. La visite du président de la République au Qatar, en février dernier, était une étape très importante dans la promotion des relations entre les deux pays en un partenariat stratégique prometteur. Durant le même mois de février 2022, on a assisté à la visite de l'Émir de l'État du Qatar en Algérie. Un déplacement qui a contribué à la consolidation de la coopération bilatérale à tous les niveaux, notamment sur le plan économique avec des investissements qataris en forte hausse dans plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, à l'été 2022, la ligne aérienne directe Alger-Doha a été inaugurée comme l'a instruit le président Tebboune. Un message fort en direction de Doha, mais également envers une communauté algérienne qui s'est confortablement établie dans ce pays depuis le début des années 1990. Au plan économique l'osmose est tout aussi parfaite. La Ligue qatarie des hommes d'affaires s'est félicitée de la promulgation de la nouvelle loi algérienne sur l'investissement, qui offre des «opportunités créatrices de richesse pour les deux parties». Comme exemples d'investissements qataris en Algérie, on cite la réalisation de l'hôpital algéro-qatari-allemand, l'accès aux marchés de la production laitière, l'extension de l'activité de la société sidérurgique algéro-qatarie dans la zone industrielle de Bellara ainsi que d'autres activités à l'instar des transports aérien et maritime et des chemins de fer. Dans le secteur touristique, on cite l'accord d'investissement portant l'investissement dans le développement et la gestion de 73 hôtels relevant du groupe Hôtellerie tourisme et thermalisme (HTT) à travers tout le territoire national. Le Qatar compte lancer d'autres projets touristiques, outre les projets commerciaux, alimentaires et industriels. Au plan politique, l'Algérie et l'État du Qatar entretiennent des relations fraternelles privilégiées marquées par une concertation constante sur plusieurs dossiers et questions arabes, régionales et internationales. Cette entente s'est manifestée par des gestes de rapprochement sur le terrain. C'est ainsi que la participation de Cheikh Tamim Bin Hamad Al-Thani au Sommet arabe d'Alger et à l'inauguration des Jeux méditerranéens à Oran a été très appréciée par les hautes autorités du pays. Pour sa part, Cheikh Tamim ben Hamad Al Thani, n'a pas manqué de saluer les contributions du président Tebboune à «la réussite de la Coupe du monde au Qatar 2022, à travers la participation d'excellence à la cérémonie d'ouverture et qui a conféré au Championnat une dimension qui s'ajoute au niveau du rapprochement entre les deux pays».

Fonds détournés : l'appel de Benabderrahmane

La moralisation de la vie publique est une promesse présidentielle. Elle a été tenue.

Aïmene Benabderrahmane a lancé, hier à Alger, un appel solennel aux pays étrangers et aux instances internationales à aider l'Algérie à récupérer ses fonds détournés à l'étranger. Le Premier ministre, qui a donné le coup d'envoi officiel de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, a souligné que «l'Algérie a fait des efforts extraordinaires pour collaborer avec les instances internationales spécialisées dans la lutte contre la corruption. Nous demandons à ces instances et à ces pays d'aider l'Algérie à récupérer ses fonds détournés à l'étranger. On ne peut pas appeler les pays à respecter les conventions et les accords relatifs à la lutte contre la corruption sans que cela ne soit suivi d'une coordination concrète des instances internationales et des pays concernés afin de récupérer l'argent en question», a-t-il martelé.

En présence des membres du gouvernement et des responsables de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (Hatplc), et du représentant du programme des Nations-unies pour le développement (Pnud), le Premier ministre a rappelé l'importance du document de ladite Stratégie nationale, qui «constitue un cadre de référence et un outil de lutte efficace contre ce fléau», a-t-il signalé.

Lors de cette rencontre organisée sous le haut patronage du président de la République, Benabderrahmane a rappelé le rôle de Abdelmadjid Tebboune dans la moralisation de la vie politique et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Dans ce sens, le Premier ministre a précisé que «la détermination du président de la République à la moralisation de la vie politique a permis de mettre en branle plusieurs mécanismes pour lutter contre la corruption. Le gouvernement s'est attelé à mettre en place plusieurs dispositifs afin d'asseoir les instruments de transparence et de prévention et la lutte contre la corruption, en adoptant une démarche ferme quant à la séparation de l'argent de la politique et la consécration de la démocratie participative comme gage de toute transparence dans la lutte contre la corruption», a-t-il indiqué.

La présidente de la Hatplc, Salima Mousserati, a indiqué que l'Autorité a eu recours à «un ensemble de rencontres et de réunions dans l'objectif d'associer l'ensemble des parties prenantes de l'opération de formulation et d'enrichissement du document relatif au projet de la stratégie nationale. Ces concertations et ces consultations ont permis de parvenir à une formulation définitive, participative et globale, érigeant ce document en un cadre de référence et en un outil de lutte efficace contre ce fléau», a-t-elle précisé.

La présidente de l'Autorité a rappelé que «l'élaboration de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption s'inscrit dans le cadre de l'engagement des pouvoirs publics à faire de la lutte contre la corruption une priorité nationale, tel que prévu dans le programme du président de la République, qui a fait de la

moralisation de la vie publique un des axes importants de son programme», a-t-elle asséné. Le document, qui a été signé par l'ensemble des protagonistes qui travaillent dans le domaine de la transparence, de la prévention et de la lutte contre la corruption est «un couronnement du processus juridique et institutionnel accompli par l'Algérie et qui vise à mettre en place une stratégie globale et cohérente, en vue de combattre la corruption. Cette réalisation est le fruit de larges concertations ayant regroupé toutes les parties concernées par cette question, dont des établissements et administrations publics, des organismes de contrôle, des instances consultatives et des opérateurs publics des deux secteurs, public et privé, ainsi que des organisations de la société civile», a souligné Salima Mousserati. Il faut rappeler que la rencontre de lancement de cette Stratégie coïncide avec la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption.



Développement économique

Le CSJ réaffirme son engagement

La nouvelle dynamique est basée sur la démocratie participative.

Dans l'optique d'activer de réels leviers économiques et sociaux, le Conseil supérieur de la jeunesse affine ses actions et concentre ses efforts sur la concrétisation de ses missions, notamment l'implication des jeunes dans les grands axes du développement. À ce titre, le président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui a mis en avant, la nécessité d'«investir dans les compétences des jeunes pour leur permettre de contribuer à la construction du pays, dans le cadre de la nouvelle dynamique basée sur la démocratie participative, traduite par la création du Conseil supérieur de la jeunesse». Il faut dire que depuis sa création, cette institution incarne avec force les nouvelles dispositions des pouvoirs publics à conférer un statut nouveau pour la jeunesse algérienne à travers des ouvertures politiques et sociales inédites. L'objectif étant de hisser cette frange de la société au rang d'acteur à part entière dans la concrétisation des programmes de développement économique et social. Une orientation qui se traduit sur le terrain à travers une évolution soutenue des jeunes sur la scène politique, à l'image de leur émergence lors des élections législatives, et notamment leur ancrage dans les actions de la société civile. À cela s'ajoute une batterie de mesures d'aides et d'accompagnement dans le milieu de l'entrepreneuriat et de l'investissement, mise en place dans l'objectif de canaliser cette force, pour l'intégrer en tant qu'élément central des réformes engagées. Il y a lieu de convenir que les dispositifs d'aide et de soutien aux jeunes investisseurs, associées aux renforcements juridiques, et aux facilitations d'accès aux mécanismes de création et de développement d'entreprise, ont largement contribué à éradiquer les obstacles et les freins, hérités des anciennes gouvernances. À ce titre, Hidaoui n'a pas manqué de préciser que «le CSJ s'emploie à l'adoption des idées innovantes des jeunes, considérées comme un moteur du développement de l'économie nationale». On ne peut plus cacher, la nouvelle politique économique, mise sur la réhabilitation de la confiance entre les jeunes opérateurs économiques et les institutions de l'État, pour asseoir des bases de développement et de croissance, à la hauteur des défis et des opportunités de l'heure. Autrement dit, si les jeunes promoteurs avaient besoin du soutien et de l'accompagnement des pouvoirs publics pour réaliser leurs projets, il n'en demeure pas

moins que la relance économique nécessite la valorisation des compétences, pour atteindre ses objectifs. D'où l'importance des axes qui ont été développés dans ce sens, durant ces dernières années, tels que la restructuration des différents dispositifs d'aides et leur adaptation à la nouvelle politique, le renforcement du statut de l'auto-entrepreneur, ou la possibilité donnée aux étudiants en fin de cursus universitaires, de lancer leurs projets. C'est dans cet ordre d'idées que Hidaoui est revenu sur l'importance de «l'accompagnement des jeunes porteurs de projets innovants et la promotion de l'esprit entrepreneurial en milieu des jeunes. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a offert à cette frange de la société une opportunité inouïe incarnée dans l'adhésion au CSJ qui représente «un trait-d'union» entre les pouvoirs publics et les jeunes.



Recul de l'inflation aux USA, tensions en Lybie, Dollar en baisse Le pétrole dépasse 80 dollars.

Le baril de Brent, référence du pétrole algérien, affichait 80,88 dollars hier à 14h45.

La barre psychologique des 80 dollars qui représente un «minimum syndical» pour les pays membres de l'alliance Opep+ a été «cassée. Après des semaines d'évolution souvent en dents de scie, le baril semble avoir trouvé un rythme plus régulier qui doit le maintenir à un niveau qui doit satisfaire les pays producteurs de pétrole, ceux des treize membres de l'Opep et de leurs dix alliés dont la Russie. Cette marche en avant qui s'est enclenchée mardi dernier s'est amplifiée le lendemain pour propulser le baril de Brent de la mer nord, référence du pétrole algérien, au-dessus des 80 dollars. Quels facteurs y ont contribué? «Le retour de l'appétit pour le risque et les anticipations d'un atterrissage en douceur (de l'économie américaine) se sont propagées aux marchés de l'énergie» avance José Torres, d'Interactive Brokers.

L'inflation est ressortie à 3% sur un an en juin aux Etats-Unis, soit moins que les 3,1% attendus par les économistes, indiquent des chiffres rendus publiques le 12 juillet. Cet indicateur s'ajoute au rapport sur l'emploi américain, publié vendredi qui avait montré un ralentissement des créations d'emplois mais un taux de chômage toujours historiquement faible, est-il souligné. Ces deux éléments accréditent, pour nombre d'investisseurs, la thèse d'une baisse de régime limitée de l'économie américaine. Ce qui a impacté, en parallèle, la devise américaine. La décélération de l'inflation a aussi plombé le dollar, un développement favorable aux prix du brut qui sont libellés en billets verts dans la majorité des transactions mondiales, fait-on remarquer. «La baisse du dollar a certainement aidé les cours», indiquait Matt Smith de Kpler.

Le billet faiblit dans le sillage de bonnes nouvelles du côté de l'inflation américaine qui ralentit et qui rend moins probable une poursuite des hausses de taux de la banque centrale américaine (Fed) au-delà juillet. Ces éléments rassurants sur la demande s'ajoutent à des tensions sur l'offre, consécutives à la réduction par l'Arabie Saoudite de sa production depuis début juillet, à hauteur d'un million de barils par jour, ajoute Craig Erlam, d'Oanda. Il faut rappeler en effet que le royaume Wahhabite, poids lourd du marché de l'or noir, avait annoncé le 3 juillet qu'elle prolongeait la réduction de sa production de pétrole d'un million de barils par jour, pour soutenir le prix du baril. Une réduction qui se poursuivra en août et qui peut être prolongée au-delà de cette période. L'autre poids lourd de l'Opep+, la Russie, a décidé, de

son côté, le même jour, de réduire ses exportations de pétrole brut de 500000 barils par jour au mois d'août. La conjonction de ces facteurs a complètement éclipsé Le rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) qui faisait état d'une hausse inattendue de 5,9 millions de barils des stocks commerciaux aux Etats-Unis. «Le marché est sur un élan et le rapport d'aujourd'hui n'a rien fait pour le calmer» a fait observer Stephen Schork, de Schork Group. Un autre facteur a influencé la hausse des cours de l'or noir: l'arrêt de la production d'importants champs de pétrole Libyen, al-Fil et al-Charara, notamment. Des champs pétroliers d'où provient un tiers de la production d'or noir de l'ex Jamahiriya, seraient bloqués par des protestataires. Le pétrole perdait cependant un peu de terrain hier. Le baril de Brent de la mer du nord pour livraison en septembre, cédaient 48 cents vers 14H45 pour se négocier à 80,88 dollars. Son équivalent américain, le West Texas Intermediate (WTI) reculait de 36 cents à 76,53 dollars. Les prix restent freinés par les craintes quant à la résilience de la demande, qui ne se sont pas encore estompées, souligne Han Tan, analyste chez Exinity. L'Opep rassure: «Pour 2024, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter de 2,2 millions de barils par jour pour atteindre environ 104,25 millions de barils par jour», indique l'Organisation dans son dernier rapport mensuel publié jeudi. Pas de panique donc...



François Gouyette, ambassadeur de France en Algérie **«Cette Algérie que j'aime».**

«L'Algérie et la France entretiennent par-delà les blessures du passé, par-delà les crises, des liens uniques que nous devons cultiver, préserver et renforcer.»

Dans un discours d'adieu qu'il a prononcé dans la soirée d'avant-hier, à l'occasion de la célébration de la fête du 14 juillet, le désormais ex-ambassadeur de la République française en Algérie, François Gouyette a emprunté le chemin de son histoire personnelle pour montrer la force des rapports qui lient les deux peuples au-delà des convulsions politiques qui animent épisodiquement les rapports algéro-français. L'exemple Gouyette peut être porté à l'exponentielle pour dire simplement ce qui réunit les deux pays. «L'Algérie et la France entretiennent par-delà les blessures du passé, par-delà les crises, des liens uniques que nous devons cultiver, préserver et renforcer», a déclaré l'ambassadeur devant plus d'un millier d'invités venus assister à la fête du 14 juillet célébrée à la résidence de l'ambassadeur à El Biar à Alger. Chaque situation historique ne prétend pas nécessairement à de grandes avancées sans la présence d'Hommes qui en assument les conséquences et en tirent les leçons du passé. L'ambassadeur souligne dans son allocution que les présidents Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune, se sont résolument engagés dans la voie de l'apaisement et de la réconciliation. Et c'est grâce à cette très bonne entente entre les deux Présidents que des épisodes de brouilles, parfois graves, ont été surmontés. Depuis Valéry Giscard d'Estaing en 1975, on a assisté à des phases d'atermoiements et de visites françaises en Algérie. Des mains tendues et des coups de menton. Chacun des présidents de la République a voulu marquer de sa trace l'héritage mouvementé entre les deux pays. Dans cette longue marche semée d'embûches, la Déclaration d'Alger signée le 27 août 2022, fixe un cap ambitieux pour ce que

pourrait ou ce que devrait être la relation entre les deux pays dans les années à venir. «L'Algérie et la France ont intérêt à travailler de manière très étroite, plus fluide mais aussi plus sereine», a affirmé l'ambassadeur de France en Algérie, soulignant que le président Macron «n'a jamais dévié de cet objectif». Il rappelle alors le «caractère exceptionnel» des efforts qu'il a entrepris pour l'atteindre. En effet, l'Histoire retiendra que Macron a été le seul président français à aller aussi loin dans le dossier mémoriel. «Des gestes extrêmement forts visant à établir sans faux semblants la réalité de la colonisation française.» Et François Gouyette énumère la liste: la reconnaissance de l'assassinat de l'avocat du FLN, Ali Boumendjel, l'assassinat par les militaires français du mathématicien Maurice Audin, la restitution des crânes des premiers combattants algériens. Il y a eu également la présence du président Macron en personne sur le pont de Bezons lors des commémorations du 17 octobre 1961, il y eut ensuite sa visite de trois jours en Algérie. «Un président français se déplace très rarement, voire quasiment jamais aussi longtemps dans un pays étranger, sauf en Chine et aux États- Unis.» Enfin la venue, les 9 et 10 octobre dernier, de la Première ministre accompagnée de 15 membres du gouvernement français. «Là encore j'insiste sur le caractère inédit d'une telle mobilisation, signes parmi d'autres de l'aspect prioritaire pour la France de la relance de sa relation avec l'Algérie.» S'agit-il d'un caprice? non, «la France et l'Algérie sont conviées par l'histoire, par la géographie, par ce lien si spécial qui unit nos deux peuples», répond Gouyette.

Il finit sur une note personnelle laissant filer dans une dense tirade ce qu'il retient de son passage en Algérie: je me souviendrai pendant longtemps des amitiés profondes que nous avons nouées ici avec mon épouse Halima qui aura retrouvé avec émotion le pays qu'elle avait quitté, il y a bien longtemps. Je me souviendrai de la formidable hospitalité algérienne. Une hospitalité légendaire qui nous fut partout offerte. Je me souviendrai de la beauté du Grand Sud, des splendeurs de Djemila, de la douceur d'Oran, du raffinement de Constantine et de Tlemcen. Je me souviendrai de la grandeur d'âme des chefs des confréries soufies que j'ai eu l'honneur de rencontrer. Je me souviendrai de ces merveilleux moments de musique autour d'artistes que j'admirai depuis longtemps... Je me souviendrai enfin du professionnalisme de nos collègues les diplomates algériens. Je me souviendrai de vous tous qui représentaient dans votre diversité le meilleur atout de l'Algérie. Tous ces souvenirs, qui ont fait de ce séjour un moment unique dans ma vie de diplomate, attestent un peu la tristesse de celui qui fera après-demain (ndlr, aujourd'hui) ses adieux à l'Algérie».



La lutte contre ce phénomène prend une autre dimension Feu sur la corruption!

Cette stratégie mise en branle par l'état montrera le cap.

La lutte contre la corruption est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Jusqu'à en faire une priorité nationale. Plus qu'un choix de conjoncture, c'est une nécessité. Mieux, c'est le baromètre de la crédibilité de l'État et de ses institutions. C'est la raison pour laquelle la corruption est désignée du doigt et qualifiée de gangrène qui empoisonne tout le corps de l'État. À tous les niveaux. Et ce n'est que logique de voir l'État mobiliser tous les moyens pour venir à bout de cette pratique qui a fortement nui à son image et celle du pays avec. Pour y remédier, l'État a mis en place depuis trois ans, divers instruments de lutte contre la corruption. Depuis quelques mois, c'est la numérisation de l'administration publique qui bénéficie de la promotion du gouvernement. Objectif: accélérer le processus de la

numérisation pour fermer les voies de la corruption au sein de l'administration publique. Ces multiples actions convergent toutes vers un but optimal, celui de mettre fin à la corruption dans ses diverses formes et expressions. Ce vaste chantier semble aborder désormais une étape décisive. Il s'agit du lancement officiel de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. Le lancement de cette stratégie a eu lieu, hier. Il a été assuré par le Premier ministre Aïmene Benabderrahmane sous le haut patronage du président de la République. Elle se présente comme le couronnement du processus juridique et institutionnel institué par l'Algérie et son engagement en matière de lutte contre la corruption. C'est aussi une réaffirmation de la volonté de lutter contre toutes les pratiques qui ont nui aussi bien à l'image du pays qu'à la crédibilité de ses institutions. «Nous sommes, aujourd'hui, appelés avec la participation de tous, classe politique, société civile, organisations, syndicats et élites, à opérer une rupture radicale avec les pratiques de la honte», a affirmé, à plusieurs reprises le chef de l'État. «Nous sommes également appelés à aller de l'avant, résolument et fermement, dans la lutte contre la corruption et à mettre à nu les intentions et démarches des corrompus et leurs résidus, à l'affût de la moindre occasion pour semer le doute et attiser les discordes», a-t-il soutenu. Faisant de la lutte contre la corruption et son corollaire de l'indépendance de la justice, une priorité, le chef de l'État a toujours fustigé dans ses interventions ces pratiques. À l'ouverture de l'année judiciaire 2022-2023, il a mis en avant «la lutte inlassable» pour le rétablissement de la «dignité du citoyen». Il a instruit le gouvernement à accélérer la cadence de l'action judiciaire de façon à répondre «aux exigences de la conjoncture socio-économique». Comme il a fait part de son «attachement au renforcement des mécanismes de l'indépendance de l'institution judiciaire, aux fins de garantir la suprématie de la loi et protéger les libertés». Mettant en avant «la place de choix» qu'occupe l'institution judiciaire, le président de la République l'a qualifiée de «bouclier protecteur du citoyen et de ses biens et de garante des droits des citoyens et qui veille sur la quiétude et le bien-être au sein de la société...». Pour le Président, la bonne performance de la justice et le sentiment de sécurité chez le citoyen ne procèdent pas seulement de la qualité des lois, mais aussi de leur application avec équité et transparence de manière à protéger les droits des individus. Tout en mettant l'accent sur l'importance de trouver des mécanismes efficaces pour le règlement des conflits entre les individus, chef de l'État a fixé une autre condition. Les garanties qui consacrent l'indépendance de la justice constituent un pas important et nécessaire sur la voie de la réforme de la justice et de l'instauration des bases d'une justice forte, impartiale et intègre. À l'évidence, les signes de la volonté politique sont là. Celle-ci peut désormais compter sur les outils et les organes de la lutte contre la corruption mis en place. Le tout sous le balisage de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (2023-2027).



Gestion et octroi du foncier et marchés publics : Un nouveau cadre juridique pour défendre «une approche purement économique».

Parmi les blocages et freins rencontrés par les investisseurs, figurent souvent la problématique de l'accès au foncier et celle des règles régissant l'octroi des marchés publics. Deux

principales préoccupations prises en compte par un nouveau cadre juridique se voulant promoteur d'une «approche économique» favorisant l'investissement porteur de richesse.

S'exprimant devant les membres de la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation, Laaziz Faïd, ministre des Finances, a soutenu dans son propos que le texte de loi définissant les conditions et modalités d'octroi du foncier d'investissement relevant du domaine privé de l'Etat, concrétise «une nouvelle approche purement économique dans la gestion du foncier économique pour venir à bout de la bureaucratie, conférer davantage de transparence au traitement des dossiers d'investissement, simplifier les procédures d'octroi du foncier économique et accompagner véritablement les investisseurs».

Laaziz Faïd précise, tel que rapporté par l'APS, que ce nouveau texte de loi s'inscrit dans le cadre de la révision du cadre juridique de l'investissement de manière à le rendre plus attractif, notamment à «travers la loi sur l'investissement promulguée l'année dernière et qui prévoit une batterie de facilitations visant à améliorer le climat d'investissement».

Le ministre indique en guise de mesures comprises dans cette loi que le foncier économique relèvera du ressort exclusif de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement AAPI qui prendra en charge à travers son guichet unique, «l'octroi de concession de gré à gré pour une durée de 33 ans, renouvelable et cessible après concrétisation effective et mise en marche du projet».

Par ailleurs, et au sujet du texte de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le même responsable précise qu'il s'agit d'un nouvel outil visant «à simplifier le domaine des marchés publics via un cadre juridique clair, transparent et compréhensible par tous, devant être respecté pour activer son efficacité et assurer les résultats souhaités».

Il explique ainsi que ce texte intervenait en «application des dispositions 139 alinéa 10 de la Constitution, visant la définition de la loi des marchés publics, hissé au niveau des domaines régis par la loi, ce qui est considéré comme un pas vers des niveaux supérieurs en termes de normes juridiques, constituant un autre outil juridique pour les deux chambres du Parlement à même de créer des voies et moyens pour contrôler la gestion des dépenses publiques», relève-t-il en notant également de ce texte éclaircirait les ambiguïtés de certaines dispositions source permanente de conflits et de procédures bureaucratiques sans fin.

Défendant le nouveau texte, le premier argentier du pays soutient qu'il ferait de la gestion des marchés publics un facteur de développement et de croissance économique en favorisant la performance et la concurrence. Il tend également à encourager le recours aux énergies renouvelables pour la protection de l'environnement.

Ceci et de compter parmi ses dispositions, une clause sociale «instrument privilégié à même de faire des marchés publics un levier pour soutenir les politiques publiques d'insertion professionnelle et d'emploi, notamment pour les personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi».

DZAIR

SCOOP

Le Conseil de la Nation : Le Faïd présente les textes juridiques relatifs aux domaines économiques et aux marchés publics.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a présenté, jeudi, devant la commission économique et financière du Conseil national, un exposé sur le texte de loi qui définit les conditions et les modalités d'octroi des terrains économiques du domaine privé de l'Etat et destinés à la réalisation de projets d'investissement, ainsi que le texte de loi définissant les règles générales en matière de marchés publics, indique un communiqué du Conseil.

La séance a été présidée par le président de la Commission, Noureddine Tadj, en présence du ministre chargé des relations avec le Parlement, Basma Azouar, et du vice-président du Sénat, chargé des affaires législatives et des relations avec le gouvernement et le Assemblée nationale du peuple (APN), Hamoud Abdennacer.

Le ministre des Finances a expliqué que le texte de la première loi s'inscrivait dans la révision du cadre légal des investissements afin de le rendre « plus attractif », à travers la loi sur les investissements promulguée l'an dernier, qui prévoit une batterie de facilités destinées à l'amélioration du climat d'investissement.

Le texte incarne une nouvelle approche « purement économique » dans la gestion des terrains économiques destinés aux investissements », comme l'a souligné à plusieurs reprises le président de la République, afin de s'affranchir de la bureaucratie, d'apporter plus de transparence dans le traitement des dossiers d'investissement. , simplifier les procédures d'octroi des terrains économiques et l'accompagnement réel des investisseurs », a-t-il déclaré.

Et d'expliquer que le foncier économique sera désormais du ressort exclusif de l'Agence Algérienne de Promotion des Investissements (AAPI) à travers son guichet unique, sous la forme d'une concession de gré à gré pour une durée de 33 ans, renouvelable et transférable après l'achèvement effectif et la mise en service du projet.

S'agissant du deuxième texte de loi portant règles générales des marchés publics, le représentant du gouvernement a indiqué qu'il agit en vertu des dispositions du paragraphe 139. (10) de la Constitution, aux fins de définir la loi sur les marchés publics, élevée au niveau des domaines réglementés par la loi, considérée comme « un pas vers des niveaux supérieurs en termes de normes juridiques, constituant un autre instrument juridique pour les deux Chambres du Parlement capables de créer des voies et moyens de contrôle de la gestion publique ; dépenses ».

En outre, « cette avancée des normes juridiques est soutenue et renforcée par une vision claire qui cherche à clarifier les ambiguïtés de certaines dispositions qui compliquent cet article et en font une source permanente de conflits et de procédures bureaucratiques sans fin », a ajouté le ministre.

Le ministre a poursuivi sa présentation en expliquant que l'objectif de ce texte de loi était de simplifier le domaine des marchés publics à travers un cadre juridique clair, transparent et facile à comprendre pour tous, qui doit être respecté afin d'activer son efficacité et d'assurer les résultats souhaités. .

Il a également indiqué que le texte de la loi est conforme aux lois connexes, liées notamment à la performance, à la concurrence, à la comptabilité publique et aux investissements, et que cette évolution de l'arsenal juridique vise l'économie nationale dont les dépenses publiques sont effectuées par les pouvoirs publics. . les acquisitions ont été un facteur de développement économique et de croissance.

En outre, ajoute le ministre, « le texte de loi tend, dans le cadre de la mise en œuvre de la demande publique, à encourager l'utilisation des énergies renouvelables pour la protection de l'environnement et le développement durable ».

Les dispositions de la loi prévoient également « une clause sociale considérée aujourd'hui comme l'un des instruments privilégiés susceptibles de faire des marchés publics un levier d'accompagnement des politiques publiques d'insertion professionnelle et d'emploi, notamment pour les personnes rencontrant des difficultés à trouver un emploi.

A l'issue de la présentation du ministre, les membres de la commission ont abordé plusieurs points, saluant le contenu du texte de loi sur les marchés publics, étant un outil efficace pour la réalisation de projets de développement local, soulignant l'importance de la législation en matière de marchés publics, qui consacre la transparence et éradique le népotisme et les excès qui rongent l'économie nationale.

La commission des affaires économiques et financières travaille actuellement à la préparation de ses deux rapports préliminaires, en vue de les présenter aux membres du Conseil, lors de la session plénière prévue le lundi 17 juillet 2023.



Transparence, prévention et lutte contre la corruption : 'Algérie plaide pour une coordination internationale.

Le Président avait accordé, depuis son élection, une grande importance à la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption

Le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, a lancé, hier à Alger, un appel à tous les pays et partenaires, pour aider l'Algérie à récupérer les fonds détournés à l'étranger. «Nous demandons à tous les organes et pays où sont domiciliés les fonds détournés dans le cadre de la corruption de nous aider à les récupérer», insiste-t-il.

Il a relevé qu' «il n'est pas normal que ces pays nous demandent de lutter contre la corruption et refusent de nous aider à récupérer les fonds détournés en offrant même, parfois, un refuge à cet argent», relève-t-il. Le Premier ministre s'exprimait dans un discours à l'occasion du lancement officiel de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la

corruption au nom du président de la République Abdelmadjid Tebboune. «L'Algérie est déterminée à continuer sa lutte contre le phénomène de la corruption jusqu'à son éradication complète», assure-t-il. M. Benabderrahmane a affirmé que «la corruption est un phénomène transnational, aux ramifications et formes multiples, d'où la nécessité d'une planification stratégique reposant sur des bases et des méthodologies scientifiques, en s'inspirant des expériences des autres pays et en coopérant avec les organisations activant dans ce cadre», plaide-t-il.

Une Algérie nouvelle fondée sur l'État de droit

En Algérie, la lutte contre la corruption est un engagement du Président Tebboune. Le Premier ministre a affirmé que le chef de l'Etat avait accordé depuis son élection une grande importance à la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes, pour l'édification d'une Algérie nouvelle fondée sur l'Etat de droit notamment, consacrant la justice sociale, l'égalité et la démocratie participative, l'objectif étant de réaliser le bien-être et la prospérité du citoyen. La mise en œuvre de plusieurs engagements, notamment ceux relatifs au renforcement de la bonne gouvernance et à la réforme globale de la Justice pour en assurer l'indépendance et la modernisation, en témoigne. Des acquis ont été réalisés, et dont le président de la République a été l'initiateur, à travers ses décisions strictes, qui ont permis d'assainir l'action politique en l'éloignant de tout ce qui est susceptible de l'entacher ou de la détourner de sa vocation de faire prévaloir l'intérêt suprême du pays. Le Premier ministre a rappelé dans ce sens que la Constitution de 2020 a prévu plusieurs mesures et dispositions relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption, conformément aux conventions internationales ratifiées par l'Algérie et différents articles pertinents. Il s'agit notamment de la protection de l'économie nationale contre toute forme d'abus, la promotion du rôle de la société civile pour l'associer à la gestion des affaires publiques, l'obligation de déclaration des biens et la prévention des conflits d'intérêts, «en veillant à ce que les fonctions et les mandats au sein des institutions de l'Etat ne soient pas une source d'enrichissement ou un moyen pour servir ses propres intérêts», assure-t-il. Ainsi, le gouvernement a inscrit la lutte contre la corruption et la moralisation de la vie socioéconomique au cœur de son plan d'action annuel, à travers la mise en place de réglementations et de procédures visant, directement ou indirectement, à assurer la transparence de la gestion des deniers publics, à bannir le népotisme et le clientélisme et à mettre la politique à l'abri de l'argent sale.

Engagement national, régional et international

Sur le plan régional, le Premier ministre a souligné «l'attachement de l'Algérie, depuis son adhésion à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, à participer pleinement aux efforts de lutte contre la corruption en Afrique, à travers son engagement à coopérer en toute transparence avec le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption, dans le cadre du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ladite convention», fait-il savoir. Sur le plan international, l'Algérie a veillé à renforcer sa présence dans les fora internationaux et les organes africains de lutte contre la corruption, notamment le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption. «L'Algérie a adhéré, en 2020, à l'Association des autorités anti-corruption d'Afrique (AAACA), où elle occupe actuellement le poste de membre au Conseil exécutif représentant les pays d'Afrique du Nord», a-t-il rappelé. La Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, lancée officiellement hier, est «désormais un document contraignant et obligatoire pour toutes les parties chargées du suivi et de la mise en œuvre, selon les indicateurs mesurables prévus en vertu des systèmes de suivi et d'évaluation accompagnant la stratégie pour la période 2023-

2027». Il a fait savoir que «cette mission sera supervisée par un comité national, composé de divers acteurs officiels et partenaires sociaux, conduite par la présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption», précise le Premier ministre.



Récupération des fonds détournés et transférés à l'étranger: Alger sollicite l'aide des pays concernés

Le lancement officiel de la Stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (2023-2027) a eu lieu, hier samedi 15 juillet, à l'occasion d'un forum organisé par la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Les travaux du forum, tenus au Centre international de conférences (CIC) ' Abdelatif Rahal', en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie, ont été supervisés par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, en présence de membres du Gouvernement, ainsi que la participation de «quelque 350 représentants d'entreprises publiques, du secteur économique public et privé, et de la société civile, ainsi que des délégations étrangères de pays amis et frères, en sus de représentants d'organisations internationales et régionales», selon un communiqué rendu public par la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption.

Lors de son intervention hier, à l'ouverture de ce forum, le Premier ministre Aïmene Benabderrahmane a appelé l'ensemble des pays concernés et les organismes à aider l'Algérie à récupérer les fonds publics détournés et transférés à l'étranger. Le Premier ministre a déclaré que « ces pays ne peuvent pas nous demander de lutter contre la corruption et ne nous aident pas à récupérer ces fonds ». « Nous demandons aux pays qui ont bénéficié de la domiciliation des fonds détournés d'aider à les récupérer », a insisté le Premier ministre. Non sans souligner que la corruption est un phénomène transnational qui nécessite l'échange d'expériences avec diverses organisations. A propos de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, le Premier ministre a relevé dans son intervention que le document deviendra contraignant pour toutes les parties. Dans ce sillage, il a affirmé que «l'Algérie est déterminée à continuer sa lutte contre le phénomène de la corruption jusqu'à son éradication complète ». M. Benabderrahmane a rappelé que le président de la République Abdelmadjid Tebboune a donné une importance capitale à moraliser la vie publique et à lutter sans répit contre la corruption sous toutes ses formes en activant nombre d'accords et de conventions allant dans ce sens et en créant des institutions spécialisées dans cette lutte. Abordant le timing de ce rendez-vous, le Premier ministre n'a pas manqué de noter que l'organisation du forum coïncide avec la célébration de la Journée africaine de lutte contre la corruption (11 juillet), célébrée cette année sous le thème «20 ans depuis la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption : réalisations et perspectives», et coïncide également avec le 1er anniversaire de l'installation de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. Et que l'élaboration de cette stratégie nationale s'inscrit «dans le cadre de l'engagement des pouvoirs publics de faire de la lutte contre la corruption une priorité nationale, tel que prévu dans le programme du président de la République, qui a fait de la moralisation de la vie publique un des axes importants de son programme». Ces engagements «ont été consacrés, plus tard, dans la Constitution de 2020, laquelle a prévu la

mise en place de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, et qui lui a conféré de larges prérogatives dans ce sens, notamment en matière d'élaboration d'une stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, tout en veillant à sa mise en œuvre et à son suivi». Maintenant, « on doit passer de la théorie à la pratique », a laissé entendre dans ce sens le Premier ministre.

Rappelons dans ce sillage «la contribution du Programme de développement des Nations unies (PNUD) dans son accompagnement dans la mise en place de la stratégie nationale de la transparence et de la prévention et de la lutte contre la corruption, à travers le soutien méthodique, l'appui technique et la mobilisation des expertises internationales durant la période des concertations qui ont été organisées avec l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (FAD), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ainsi que le centre des politiques publiques relevant du PNUD».



Fin des conflits et des procédures bureaucratiques sans fin Création du premier Conseil national des marchés publics.



Pour une gestion efficace et performante des marchés publics, l'Etat a décidé de modifier et d'améliorer les règles régissant les marchés publics pour mettre fin, notamment, à l'anarchie, le népotisme, le favoritisme et la corruption qui ont affecté l'attribution et l'exécution des marchés publics, particulièrement, la commande publique.

La nouvelle mouture du Code des marchés publics introduit «des facilitations et avantages nouveaux et crée une complémentarité avec la loi sur l'investissement, en accordant à l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), via son guichet unique, le

droit exclusif d'octroyer le foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement», a souligné le ministre des Finances, Laaziz Faïd, avant-hier, lors de la présentation dudit projet de loi devant les membres de la Commission des affaires économiques et financières du Conseil de la nation, adopté deux jours plutôt par les députés à l'Assemblée populaire nationale (APN). Les parlementaires ont mis l'accent sur l'impératif du suivi et du contrôle de l'exécution des marchés publics et la facilitation de l'accès à toutes les entreprises nationales (publiques et privées) et même au jeune fleuron (les Start-ups).

Les pouvoirs publics voudraient surtout améliorer la gestion de la commande publique et de régler à l'amiable les litiges et contentieux dans les marchés publics, particulièrement, avec des entreprises étrangères.

La nouvelle loi vise à corriger les défaillances et dysfonctionnement qui ont affecté le fonctionnement des marchés publics et à «mettre un terme aux pratiques illégales dans le domaine des marchés publics à travers la création d'un portail électronique des marchés publics garantissant la dématérialisation des procédures des marchés publics en Algérie», a indiqué M. Faïd, estimant qu'elle «constitue une étape importante vers la réalisation de la transparence, la justice et l'égalité dans le domaine des marchés publics». «Ce progrès des normes juridiques est appuyé et renforcé par une vision claire qui a pour objectif d'éclaircir les ambiguïtés de certaines dispositions compliquant cet article et faisant de lui une source permanente de conflits et de procédures bureaucratiques sans fin», a ajouté le ministre. L'attribution et l'exécution des marchés publics en Algérie a toujours fait polémique par le passé. La gestion coupable des anciens dirigeants a été mise en cause et a motivé les autorités nationales, actuellement, à revoir certaines règles et à introduire de nouvelles dispositions pour faire respecter les trois principes fondamentaux des marchés publics par les intervenants et prévenir les litiges contractuels dans ce domaine. Le législateur a jugé nécessaire et indispensable, dans ce cas, la création d'un premier Conseil national des marchés publics, considéré comme «un édifice institutionnel contribuant à la promotion de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques à même d'améliorer et de rationaliser la gestion des marchés publics», a expliqué le ministre, précisant que «le texte de loi s'inscrivait dans la lignée des lois y afférentes, liées notamment à la performance, à la concurrence, à la comptabilité publique et à l'investissement, et que cet amendement de l'arsenal juridique visait l'économie nationale dont les dépenses publiques mises en œuvre par les marchés publics constituaient un facteur de développement et de croissance économique». Les nouvelles règles générales régissant les marchés publics sont claires, transparentes et compréhensibles, selon le ministre qui qualifié ce nouveau projet de loi «comme un pas vers des niveaux supérieurs en termes de normes juridiques, constituant un autre outil juridique pour les deux chambres du Parlement à même de créer des voies et des moyens pour contrôler la gestion des dépenses publiques», a indiqué le représentant du Gouvernement. Le nouveau projet de loi est considéré, également, comme un outil de gestion performant et efficace pour assurer une meilleure gestion des dépenses publiques et de l'exécution des projets (les délais et les sommes fixées).

Adoption du projet de loi sur l'octroi du foncier économique destiné à l'investissement

Le projet de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement, a été adopté mercredi par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière, présidée par M. Brahim Boughali, président de l'APN, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faid et de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar. « Intervenant dans le cadre de la révision des lois encadrant le domaine de l'investissement en Algérie, ce texte de loi vient compléter la nouvelle loi sur l'investissement », note l'agence de presse officielle (APS).

Il est souligné que le projet de loi adopté et qui tend à lever tous les obstacles entravant l'accès des investisseurs au foncier économique, prévoit plusieurs facilitations et avantages. « Ce texte de loi qui abroge les dispositions de l'ordonnance de 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation des projets d'investissement, consacre l'engagement de l'Etat à aménager préalablement le foncier économique relevant du domaine privé avant de l'octroyer aux investisseurs, par le biais d'agences publiques spécialisées dans le domaine du foncier industriel, touristique et urbain », explique-t-on. La même source indique que la commission des finances et du budget de l'APN a affirmé qu'elle a examiné les dispositions du présent texte de loi en traitant 47 amendements qui lui ont été proposés, en a approuvé plusieurs amendements, en a rejeté certains, comme elle a introduit de nouvelles dispositions. « Les amendements proposés et adoptés par les députés concernent notamment l'article 22 qui stipule que les walis territorialement compétents continuent, à travers un comité de suivi créé à cet effet, de superviser l'assainissement des projets d'investissement pour lesquels la concession a été autorisée par arrêté du wali ou consacrée par acte administratif, antérieurement à la présente loi, entraînant ainsi le lancement des travaux de réalisation du projet sur la base d'un permis de construire avec un taux d'avancement de 20%», précise-t-on. Les députés ont également adopté un amendement relatif à l'article 8, portant obligation de mettre toutes les informations concernant la disponibilité du foncier à la disposition des investisseurs via «la plate-forme numérique de l'investisseur». « Autre amendement adopté, celui relatif à l'article 23 permettant d'examiner les demandes introduites par les concessionnaires relatives au changement, «sur la base de motifs objectifs», d'activités, de forme juridique (personne physique ou morale) ou de statut, en vue de parachever les projets d'investissement en difficulté, à condition que le concessionnaire initial conserve la majorité des parts jusqu'à la réalisation effective du projet, l'obtention du certificat de conformité et son entrée en vigueur », rapporte l'APS.

Souhil Meddah, expert financier : «La corruption doit être identifiée»

Dans cet entretien l'expert financier, Souhil Meddah met l'accent sur la pertinence de la stratégie nationale de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. Il évoque aussi son impact sur le développement durable et l'application des politiques publiques.

Quel sera l'impact de la stratégie de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption sur la réalisation du développement durable du pays et l'application des politiques publiques ?

La question de la corruption comme le phénomène de l'informel a besoin d'une définition précise, d'être identifiée de façon exhaustive et démonstrative. Sa prévention doit être définie selon un cadre procédural praticable systématiquement en amont de chaque action financière ou flux de commandes. Il s'agit d'un processus très long et qui, à travers cette théorisation, peut avancer sur au moins cinq fronts. Le premier est la mise en place des moyens de contrôle et d'encadrement, a priori et a posteriori, dans toutes les questions qui sont ou seront liées aux actes économiques, d'entrepreneuriat ou de gestion, de passation des marchés ou d'évaluation et de réévaluation des offres attribuées ou modifiées. Le deuxième concerne l'homologation légale et l'harmonisation factuelle des moyens de dénonciation par rapport aux autres parties directement ou indirectement intégrées (services fiscaux et des domaines, banques, notaires, intermédiaires à l'étranger, etc.). Il y a la nécessité que toutes les sources de dénonciation soient identifiées et ne transmettent pas leurs faits de façon anonyme. Troisième axe, qui doit veiller et de façon explicite sur la déférence entre l'acte de gestion et un acte prémédité quelle que soit sa forme. Le quatrième s'intéresse entre autres à la coordination nécessaire entre différents secteurs et pôles judiciaires. Sur la formation des cadres engagés dans toutes actions de prévention, de contrôle à priori et à posteriori et sur l'importance de mettre en avant les spécialistes en droit des affaires qui, en matière de rédaction des clauses contractuelles, doivent veiller sur la formalisation des obligations des parties dans les moindres détails en délimitant les espaces d'intervention des juristes et en réduisant les champs d'obscurité qui servent le vide juridique.

Et, enfin, le cinquième front s'articule à la fois autour d'une centralisation des données et informations dotées de plusieurs interfaces qui traitent de façon générale plusieurs types d'informations quel qu'en soit leur degré d'importance. Ce regroupement des données par interfaces permettra de façon plus claire d'avoir un aperçu sous forme de tableau de bord ou de fiche d'historique sûr telle ou telle entreprise, organisation ou personne objet d'un contrôle a priori ou a posteriori. Mais aussi sur la consolidation des efforts qui, de façon plus macro, engagent toutes les parties responsables des interfaces de respecter leurs engagements légaux en matière de délais et de fiabilité des informations consolidées.

Avec la mise en œuvre de cette stratégie, peut-on s'attendre à la consolidation des compétences des instances de contrôle publiques et même de la société civile ?

L'efficacité de la notion de contrôle a toujours été négativement impactée par les contraintes d'enchaînement des processus. L'interconnexion des interfaces est très importante surtout qu'en cas de manque d'interconnexion entre les secteurs ou domaines concernés, l'information peut subir une déformation ou de manque de fiabilité légale et réglementaire empêchant au passage le bon déroulement de toute la procédure de contrôle et de suivi.

La consolidation ne se limite pas aux échanges ou aux regroupements d'information, mais s'étend aux fusions des compétences et d'expériences. Elle doit aussi veiller sur les formations sommaires des collatéraux, c'est-à-dire que chaque partie connaisse l'amont et l'aval de son processus afin d'anticiper une bonne préparation pour son contrôle et celui des autres phases qui la suivent.

La numérisation du secteur économique constitue un levier important pour assurer la transparence et lutter contre la corruption. Est-ce une priorité ?

La priorité est d'abord dans la conception des processus de prévention, de lutte et de contrôle en amont et en aval. Dans la définition du titre des intervenants, de leur hiérarchie, de leurs interfaces, des moyens qu'ils utilisent et des livrables attendus de leur part. La numérisation est un instrument qui va leur faciliter la tâche et leur permettre une très bonne consolidation des données pourvu que les requêtes soient convenablement ordonnées, pour leur livrer ensuite un bon filtrage avec en un temps rapide. C'est la notion de l'efficacité. La numérisation permet aussi de figer la traçabilité des données en garantissant une totale transparence avec diffusion des sources facile et accessible pour tous.

La stratégie permettrait-elle de rétablir la confiance entre opérateurs économiques et administrations publiques ?

Le rythme économique qui s'appuie sur le rythme des flux et des échanges entre agents économiques ne peut pas fonctionner librement ou entièrement sans l'intervention des institutions ou administrations publiques, la contribution des banques en tant qu'agent financier chargé de compenser et de fluidifier le circuit économique. Le plus important est de mettre en confiance les parties ordonnatrices qui, au sein des administrations ou des banques publiques, évitent de s'engager et d'autoriser des actions purement économiques qui risquent sous n'importe quelle interprétation de les entraîner dans des situations pénales ou quasi pénales. la stratégie doit enfin accompagner tous les faits économiques par des KYC (Know Your Customer), des Due Diligences et veiller sur le suivi permanent de la mise en œuvre des clauses contractuelles engagées en amont et en aval.



الوزير الأول مخاطبًا الوفود الأجنبية خلال إطلاقه استراتيجية الوقاية من الفساد

الجزائر تطلب المساعدة الدولية لاسترجاع الأموال المهزبة

المنادية بمكافحة الفساد، و"الداعية إلى محاربة" طالب الوزير الأول، أيمن بن عبد الرحمن، الدول الأجنبية بالرشوة، بالوقوف إلى جانب الجزائر في استرداد أموالها التي هربها الفاسدون إلى الخارج، قائلا: "الحرب ضد الفساد في الجزائر تجاوزت مرحلة التنظير، ودخلت اليوم مرحلة التطبيق والتنفيذ في الميدان".

خلال إشرافه على ملتقى الإطلاق الرسمي للاستراتيجية الوطنية للشفافية والوقاية وصرح بن عبد الرحمن من الفساد ومكافحته، بالمركز الدولي للمؤتمرات السبت، وسط حضور أعضاء الحكومة ووفود أجنبية وعربية رفيعة و300 مشارك: "بعض الدول تحوّلت إلى ملاذ للمفسدين، أدعو كل البلدان إلى مساعدتنا". ومساعدة الدول النامية في استرجاع الأموال المهزبة

وأضاف الوزير الأول خلال الملتقى الذي تشرف عليه السلطة العليا للشفافية والوقاية من الفساد ومكافحته: "هذه الدول تطلب مكافحة الرشوة دون منحنا المساعدة، بل هنالك من يُوقر الملاذ الآمن لمهزبي الأموال، أعتنم الفرصة لأطلب مرافقتنا بالآليات المناسبة"، مردفا: "هذه التجاوزات تُفضي إلى الفساد وأنتم أدري به".

وأكد بن عبد الرحمن التزام الحكومة بمكافحة الفساد ومرافقة السلطة المشرفة على تطبيق الاستراتيجية الممتدة بين سنتي 2027/2023 في ذلك، معتبرا أن إطلاقها الرسمي جاء بالتزامن مع إحياء الذكرى العشرين لاتفاقية الاتحاد الإفريقي لمنع الفساد ومكافحته، وكذا مع ذكرى مرور سنة على تنصيب السلطة العليا للشفافية والوقاية من الفساد، مشيدا بجهود رئيس الجمهورية منذ انتخابه، والذي أولى عناية كبيرة لأخلقة الحياة العامة ومحاربة الفساد بشتى أشكاله، حيث تم لهذا الغرض، تفعيل العديد من التعهدات، لاسيما تلك المتعلقة بتعزيز الحكم الرشيد، وإصلاح شامل للعدالة لضمان استقلاليتها وتحديثها

وذكر بن عبد الرحمن بمختلف مواد دستور 2020 المحاصرة للفساد، منها حماية الاقتصاد الوطني من أي شكل من أشكال التلاعب، وتفعيل دور المجتمع المدني للمشاركة في تسيير الشؤون العمومية، وواجب التصريح بالممتلكات وتفاذي وضعيات تعارض المصالح، وألا تكون الوظائف والعهدات في مؤسسات

الدولة مصدرا للثراء ولا وسيلة لخدمة المصالح الخاصة وبهذا الشأن قامت الحكومة - حسبه - بجعل مكافحة الفساد وأخلاقه الحياة الاقتصادية والاجتماعية يسايران وثيقة مخطط عملها السنوي، عن طريق وضع قواعد تنظيمية وإجرائية ترمي بطريقة مباشرة أو غير مباشرة إلى ضمان شفافية تسيير المال العام، والابتعاد عن المحاباة والزيائية وفصل المال الفاسد عن السياسة والتي كان رئيس الجمهورية - يقول الوزير الأول - رائدا لها، من خلال قراراته الصارمة التي اتخذها في وقتها، وقد نجح من خلال ذلك في تطهير العمل السياسي من كل ما يشوبه أو ينحرف به عن تغليب المصلحة العليا للبلاد والنأي بها عن كل مصلحة شخصية أو حزبية أو عشائرية ضيقة وأوضح بن عبد الرحمن أن الفساد ظاهرة عابرة للأوطان، وتأخذ أشكالا متعددة ومتشعبة، الأمر الذي يقتضي تخطيطا استراتيجيا مبنيا على أسس ومناهج علمية، من خلال الاستعانة بتجارب البلدان التي سبقتنا في هذا المجال، والتعاون وتبادل الخبرات مع المنظمات التي تنشط في هذا الإطار، وبالأساس، من خلال تضافر جهود كل الفاعلين على الساحة الوطنية والدولية ويؤكد الوزير الأول على أن هذه الاستراتيجية الوطنية ستصبح من الآن فصاعدا، وثيقة ملزمة لجميع الأطراف، حيث ينبغي العمل بها والسهر على متابعة تنفيذها وفقا للمؤشرات القابلة للقياس الموضوعية ، التي 2023-2027 بموجب أنظمة المتابعة والتقييم المرفقة بهذه الاستراتيجية، خلال الفترة الخماسية ستشرف عليها هيئة وطنية تتشكل من مختلف الفاعلين الرسميين والشركاء الاجتماعيين، برئاسة رئيسة السلطة العليا